



J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Le jeudi 25 mars 2021 à 20h15 en Mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Budget Général : approbation du Compte de Gestion 2020 et du Compte Administratif 2020.**
- 2) **Budget Annexe Service Assainissement :  
approbation du Compte de Gestion 2020 et du Compte Administratif 2020.**
- 3) **Budget Général : Affectation de résultat  
Taux d'imposition 2021  
Vote du Budget Primitif 2021**
- 4) **Budget Annexe Service Assainissement : vote du Budget Primitif 2021**
- 5) **Prolongation du contrat d'affermage du service d'assainissement collectif**
- 6) **Travaux à la Station d'Épuration**
- 7) **Questions Diverses**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
de la Commune de Le Breuil en Auge  
du jeudi 25 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER.

Étaient présents : Mmes Brigitte Ciavatta, Carole Gauchard, Catherine Lefèvre, Françoise Lépy, Caroline Macaluso-Deplano et Valérie Vieillard, MM Louis Bajard, Bruno Dufeil, Christian Guiot, David Pottier, Alain Testard et Lucien Tiphagne, conseillers.

Absents excusés : Mme Claire Rallon et M Sébastien Sochon

Secrétaire de séance : Mme Catherine Lefèvre

**1) Budget Général :**

**Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020**

Monsieur Gony, conseiller de la commune en matière de budget à la trésorerie de Trouville sur Mer, présente le Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, le Compte de Gestion 2020 de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif :

Recettes de fonctionnement 2020	491 096.26 €
Dépenses de fonctionnement 2020	346 567.08 €
<b>Résultats de fonctionnement 2020</b>	<b>144 529.18 €</b>
Recettes d'investissement 2020	508 903.40 €
Dépenses d'investissement 2020	542 911.99 €
<b>Résultats d'investissement 2020</b>	<b>- 34 008.59 €</b>

Monsieur Louis Bajard, doyen de l'assemblée, propose le vote du compte administratif 2020 de la Commune dont les chiffres sont les mêmes que ceux du Compte de gestion 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, le Compte Administratif 2020 de la commune.  
prenant pas part au vote et se retirant, le Compte Administratif 2020 de la commune.

## 2) Budget Annexe Service Assainissement :

### Approbation du compte de de gestion 2020 et du compte administratif 2020

Monsieur Gony, conseiller de la commune en matière de budget à la trésorerie de Trouville sur Mer, présente le Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, le Compte de Gestion 2020 de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du service assainissement :

Recettes de Fonctionnement 2020	44 984, 76 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	15 753, 47 €
<b>Résultats de fonctionnement 2020</b>	<b>29 231, 29 €</b>

Recettes d'investissement 2020	61 056, 03 €
Dépenses d'investissement 2020	36 400, 08 €
<b>Résultats d'investissement 2020</b>	<b>24 655, 95 €</b>

Monsieur Louis Bajard, doyen de l'assemblée, propose le vote du compte administratif 2020 du service assainissement dont les chiffres sont les mêmes que ceux du Compte de gestion 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et se retirant, le Compte Administratif 2020 du service assainissement.

## 3) Budget Général : Affectation de résultat Taux d'imposition 2020 Vote du Budget Primitif 2020

### Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 252 959.62 €		- 34 008.60 €	207 590.00 € 244 180.00 €	36 590.00 €	- 250 378.21 €
FONCT	584 092.15 €	270 702.42 €	144 529.18 €			457 918.91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	<b>457 918.91 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>250 378.21 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>207 540.70 €</b>

Total affecté au c/ 1068 :

**DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020**

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

**Taux d'imposition 2021**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti.

Pour 2021, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal et le taux départemental qui s'élève à 22.10 % pour le Calvados.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2020 :

Taxe Foncière bâtie 19,19 % (taux communal) + 22.10 % (taux départemental) soit 41.29 %

Taxe Foncière non bâtie 20,94 %

**Vote du Budget Primitif 2021**

Le Conseil Municipal a étudié article par article et chapitre par chapitre, la prévision du budget pour 2021.

**Section de Fonctionnement :**

Les recettes et les dépenses prévues s'équilibrent à la somme de : 681 740.70 €

Les principaux chapitres sont :

011	Charges à caractère général	111 100,00 €
012	Charges de Personnel	122 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante dont 6 000,00 € pour les subventions.	117 370,00 €
66	Intérêts des Emprunts et charges financières	7 700,00 €
023	Virement à la section investissement	244 380,00 €

**Section d'Investissement :**

Les recettes et les dépenses prévues s'équilibrent à la somme de : 805 327.21 €  
(avec les restes à réaliser Bourg et voirie)

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- Logiciel et matériel informatique et mobilier
- Aménagement façade de la Salle des Fêtes et bâtiment dans la cour
- Voirie 2021
- Défense incendie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, le Budget Primitif 2021, par chapitres, proposé pour la Commune.

**4) Budget Annexe Service Assainissement :****Vote du Budget Primitif 2021**

Le Conseil Municipal a étudié, article par article et chapitre par chapitre, le budget pour cette année 2021.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 140 295.63 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 219 314.90 €.

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- Etude diagnostique du réseau
- Rue de la Gare et impasse du stade + maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des v  
par chapitres, proposé pour le service assainissement.

### 5) Prolongation du contrat d'affermage du service d'assainissement collectif

La commune a confié à Veolia Eau- Compagnie Générale des Eaux l'exploitation de son service public d'assainissement collectif depuis le 30 juillet 2009. Le contrat arrive à échéance le 30 juin 2021. Compte tenu des réflexions entamées par la Commune en matière de choix de mode de gestion et de la nécessité de continuité du service public d'assainissement collectif, il est proposé la prolongation du contrat en cours d'une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Monsieur Bruno Dufeil ne prenant pas part au vote, décide :

- de prolonger le contrat d'un an soit jusqu'au 30 juin 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif de la commune.

### 6) Travaux à la Station d'Épuration

La station d'épuration de la commune dispose de 2 silos à boues couverts.

Ce type de stockage est entré dans la catégorie ATEX (Atmosphère Explosive) suite à une explosion dans un silo en béton qui aurait pu avoir de graves conséquences.

Un audit a donc été réalisé sur la station d'épuration de la commune afin de déterminer les actions à mener pour une mise en conformité et éviter un tel événement.

Monsieur le Maire présente le résultat de l'Audit qui se présente de la façon suivante

- Priorité 1 : Mise aux normes ATEX des 2 silos à boue pour la somme de 10 368.00 € HT
- Priorité 2 : Mise en place d'un débitmètre d'extraction des boues pour la somme de 1 936.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Monsieur Bruno Dufeil ne prenant pas part au vote, décide :

- la mise aux normes ATEX de la station d'épuration priorité 1 et priorité 2 pour une somme globale de 12 304.00 € HT,
- d'autoriser Monsieur à signer tout document afférent à ces travaux.

### 7) Questions Diverses

Le Conseil Municipal souhaite le maintien du Marché aux Fleurs, prévu le 9 mai prochain sous réserve des dispositions et autorisations liées à la COVID 19.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Le Maire,  
David POTTIER

